



Politique d'adhésion

L'adhésion à *Eastern Bloc* vise à offrir des services, des avantages et des rabais aux artistes, individus et organisations qui envisagent l'utilisation de l'équipement, des services et des installations d'*Eastern Bloc* pour fins de production et/ou d'exposition d'art.

Types d'adhésion :

- A. Membre communautaire
- B. Membre régulier
- C. Membre étudiant
- D. Organisation membre

N.B. : Tous les frais d'adhésion à *Eastern Bloc* sont susceptibles d'être modifiés sur une base annuelle.

Trousses d'adhésion :

A. Adhésion à titre de Membre communautaire :

Toute personne peut devenir Membre communautaire d'*Eastern Bloc* en payant les frais annuels. L'adhésion à titre de Membre communautaire est une adhésion de base et procure aux membres des droits, avantages, et rabais, et les rend éligibles à d'autres trousseaux d'accès spéciales.

Droits :

1. Accès au bulletin mensuel, au dépliant annuel de la programmation artistique et à des courriels et communiqués de presse réguliers sur les prochains événements et activités.
2. Les Membres communautaires ont un droit de parole aux assemblées générales et à toute autre assemblée ouverte aux membres.

Avantages :

1. Rabais de 10% sur la location de studios pour temps de production et aire d'exposition.
2. Rabais de 10% sur la location d'équipement technique/audiovisuel et sur les frais d'assistance technique.
3. Citation d'adhésion à *Eastern Bloc*, pour fins de propositions de subvention/financement soumises par des individus à des organisations externes, est ratifiée par *Eastern Bloc*.

Conditions de demande :

1. Les demandeurs doivent soumettre le formulaire de demande d'adhésion pour révision et ratification par le personnel administratif d'*Eastern Bloc*.
2. Les demandeurs deviennent des Membres communautaires pour une période d'adhésion fixe d'une année à partir de la ratification de leur demande par le personnel administratif d'*Eastern Bloc* et le paiement subséquent de leur frais d'adhésion.

Frais d'adhésion :

1. Les frais annuels d'adhésion pour les Membres communautaires sont de 40\$.

B. Adhésion à titre de Membre régulier :

Toute personne reconnue comme un artiste professionnel ou un producteur indépendant, ainsi que tout travailleur culturel ou autre professionnel en arts impliqué dans la création, la production ou la distribution de travail indépendant en arts médiatiques ou visuels peut devenir un Membre régulier d'*Eastern Bloc*. L'adhésion à titre de Membre régulier est une adhésion d'intérêt commun et procure aux membres des droits, avantages, et rabais, et les rend éligibles à d'autres trousseaux d'accès spéciales.

Droits :

1. Accès au bulletin mensuel, au dépliant annuel de la programmation artistique et à des courriels et communiqués de presse réguliers sur les prochains événements et activités.
2. Les Membres réguliers ont un droit de parole et de vote aux assemblées générales et à toute autre assemblée ouverte aux membres.
3. Les Membres réguliers reçoivent les documents discutés ou proposés lors des assemblées générales.
4. Les Membres réguliers sont éligibles à être nommés par le personnel administratif à des postes au sein du conseil d'administration.
5. Connexion au site web d'*Eastern Bloc* pour des mises-à-jour et des informations spéciales (c.-à-d. ateliers, opportunités de subvention/financement et événements spéciaux pertinents pour les membres).

Avantages :

1. Rabais de 10% sur la location de studios pour temps de production et aire d'exposition.
2. Rabais de 10% sur la location d'équipement technique/audiovisuel et sur les frais d'assistance technique.
3. Citation d'adhésion à *Eastern Bloc*, pour fins de propositions de subvention/financement soumises par des individus à des organisations externes, est ratifiée par *Eastern Bloc*.

Conditions de demande :

1. Les demandeurs doivent soumettre le formulaire de demande d'adhésion pour révision et ratification par le personnel administratif d'*Eastern Bloc*.

2. Les demandeurs doivent soumettre un CV d'artiste ou de professionnel et une brève déclaration d'intérêt avec leur formulaire de demande d'adhésion pour révision et ratification par le personnel administratif d'*Eastern Bloc*.
3. Les demandeurs deviennent des Membres réguliers pour une période d'adhésion fixe d'une année à partir de la ratification de leur demande par le personnel administratif d'*Eastern Bloc* et le paiement subséquent de leur frais d'adhésion.

Frais d'adhésion :

1. Les frais annuels d'adhésion pour les Membres réguliers sont de 40\$.

C. Adhésion à titre de Membre étudiant :

L'adhésion à titre de Membre étudiant est une adhésion de base pour toute personne qui étudie à temps plein dans un programme d'arts ou connexe aux arts, et procure aux membres des droits, avantages, et rabais, et les rend éligibles à d'autres trousseaux d'accès spéciales.

Droits :

1. Accès au bulletin mensuel, au dépliant annuel de la programmation artistique et à des courriels et communiqués de presse réguliers sur les prochains événements et activités.
2. Les Membres étudiants ont un droit de parole aux assemblées générales et à toute autre assemblée ouverte aux membres.

Avantages :

1. Rabais de 15% sur la location de studios pour temps de production et aire d'exposition.
2. Rabais de 15% sur la location d'équipement technique/audiovisuel et sur les frais d'assistance technique.
3. Citation d'adhésion à *Eastern Bloc*, pour fins de propositions de subvention/financement soumises par des individus à des organisations externes, est ratifiée par *Eastern Bloc*.

Conditions de demande :

1. Les demandeurs doivent soumettre le formulaire de demande d'adhésion pour révision et ratification par le personnel administratif d'*Eastern Bloc*.
2. Les artistes étudiants qui se portent demandeurs doivent soumettre une carte d'étudiant valide et une preuve d'inscription à une institution d'enseignement reconnue.
3. Les demandeurs deviennent des Membres étudiants pour une période d'adhésion fixe d'une année à partir de la ratification de leur demande par le personnel administratif d'*Eastern Bloc* et le paiement subséquent de leur frais d'adhésion.

Frais d'adhésion :

1. Les frais annuels d'adhésion pour les Membres étudiants sont de 30\$.

D. Adhésion à titre d'Organisation membre :

Toute organisation peut devenir un membre d'*Eastern Bloc* en payant les frais annuels. L'adhésion à titre d'Organisation membre est une adhésion de base et procure à cette organisation des droits, avantages, et rabais, et la rend éligible à d'autres trousseaux d'accès spéciales.

Droits :

1. Accès au bulletin mensuel, au dépliant annuel de la programmation artistique et à des courriels et communiqués de presse réguliers sur les prochains événements et activités.
2. Un représentant de l'organisation a un droit de parole aux assemblées générales et à toute autre assemblée ouverte aux membres.

Avantages :

1. Rabais de 10% sur la location de studios pour temps de production et aire d'exposition.
2. Rabais de 10% sur la location d'équipement technique/audiovisuel et sur les frais d'assistance technique.

Conditions de demande :

1. Les organisations qui se portent demandeurs doivent soumettre le formulaire de demande d'adhésion pour révision et ratification par le personnel administratif d'*Eastern Bloc*.
2. Les demandeurs deviennent des Organisations membres pour une période d'adhésion fixe d'une année à partir de la ratification de leur demande par le personnel administratif d'*Eastern Bloc* et le paiement subséquent de leur frais d'adhésion.

Frais d'adhésion :

1. Les frais annuels d'adhésion pour les Organisations membres sont de 75\$.